

Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France

Dimanche 16 juillet 2023

Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

Les 16 et 17 juillet 1942, à Paris et dans sa banlieue, des Juifs, femmes, hommes, enfants sont arrêtés, enfermés, maltraités par l'Etat français puis déportés par les nazis. C'est la rafle du Vél d'Hiv.

En reconnaissant le mal qui a été fait, en nommant les auteurs, il nous faut aussi reconnaître le bien et ceux qui l'ont fait ; tous les Justes qui, en sauvant une personne, et parfois bien plus, ont sauvé l'Humanité.

Huit décennies plus tard, le souvenir de la rafle du Vél d'hiv, est toujours présent en France ; il est de notre devoir de revenir chaque année. D'abord pour prendre la mesure de l'horreur qu'a constitué la Shoah et la collaboration française. Pour prendre acte, aussi, de l'échec du projet nazi – la disparition des Juifs d'Europe – et de celui de l'Etat français – la destruction de nos valeurs républicaines. Mais le combat contre l'idéologie qui a sous-tendu ces crimes ou a voulu les occulter n'est jamais fini.

Quand commence la rafle du Vél d'Hiv au matin du 16 juillet 1942, cela fait plus de deux ans que Philippe Pétain a pris le pouvoir en France à la suite de « l'étrange défaite » de juin 1940 face à l'agression allemande: qui fut peut-être surtout une défaite de l'esprit, une victoire du refus du combat, la séduction, pour certains, d'une révolution nationale que permettrait la domination nazie.

Il faut le reconnaître : l'Etat français est un collaborateur zélé de la politique antisémite voulue par l'occupant. Un collaborateur déterminant et déterminé. La collaboration est l'occasion d'exprimer un antisémitisme historique qui parcourt une partie des forces politiques depuis l'affaire Dreyfus.

Dès le 18 octobre 1940 par la volonté du chef de l'Etat français, l'antisémitisme se répand sur la France, y compris en outre-mer. Ainsi, alors même qu'il n'y a pas d'occupation nazie en Algérie, les Juifs y sont frappés comme en métropole.

Les Français israélites sont chassés de la fonction publique et de nombreuses autres professions. Ils voient leurs libertés fondamentales restreintes; ils sont spoliés. Le régime de Pétain, cédant à « la folie criminelle de l'occupant » pour reprendre la formule du président Chirac, arrache les enfants aux écoles avant d'arracher à notre Nation ceux qui y vivaient, qui y avaient parfois trouvé refuge.

C'est pourquoi quand, à la fin du printemps 1942, alors que la Solution finale, a été décidée à Wannsee par les nazis, et qu'il faut fournir à l'occupant des juifs à déporter, l'Etat français s'organise à la demande de Pierre Laval et mobilise toute son administration répressive.

Le 16 au petit matin, on frappe aux portes des foyers juifs préalablement identifiés par un « fichier juif ». En deux jours, 12 884 hommes, femmes et enfants juifs sont arrêtés par plus de 4500 policiers. Les célibataires et les couples sans enfant sont envoyés au camp de Drancy. Les familles sont enfermées dans l'enceinte du Vélodrome d'Hiver. Pendant plusieurs jours, 8 160 personnes y sont entassées dans des conditions insoutenables.

En un été, 33 000 Juifs ont été déportés. En tout ce sont 75 721 Juifs qui sont déportés de France vers l'extermination, plus de 10 000 enfants. Plus de 70 convois partent de France vers les camps, d'Auschwitz principalement mais aussi de Sobibor et de Majdanek ou encore vers Kaunas. 2566 survivants sont comptabilisés à la libération des camps. A la volonté de destruction des Juifs s'ajoute la persécution à l'échelle européenne des Tsiganes par les nazis au nom de leur idéologie raciste. En France, l'Etat français participe à une politique d'internement qui concerne plusieurs milliers d'entre eux, conduisant certains jusqu'à la déportation.

Pourtant, dans cette nuit de la haine, des consciences s'allument et la lumière des Justes chasse les ténèbres.

Dès les premières persécutions, des femmes et des hommes se lèvent et refusent.

Le jour même de la rafle du Vél d'Hiv, le capitaine Pierret, Juste parmi les Nations, et les sapeurs-pompiers de Paris donnent à boire aux victimes.

Alors que la rafle est en cours, le commissaire Gérard Persillon, Juste parmi les Nations, fournit une vraie-fausse carte d'identité à Perla Hauszwalb. Elle échappe ainsi à la rafle, contrairement à ses parents ; il lui permet ensuite d'être cachée comme pensionnaire au collège de Limoux.

Le scandale moral du Vél d'Hiv marque tout le pays et des voix qui sont celles de l'humanité universelle s'élèvent. C'est l'archevêque de Toulouse, Jules Saliège, qui rappelle le 23 août 1942, qu'« il y a une morale humaine qui impose des devoirs et reconnaît des droits. Ces devoirs et ces droits tiennent à la nature de l'homme ».

A cet instant, ce qui est en jeu est la nature démocratique, fondée sur l'Etat de droit, sur la reconnaissance et la défense concrète des libertés les plus fondamentales de notre Nation, malgré la défaite, malgré l'occupation, malgré le régime de Vichy. Cette haute conscience de ce qui devait perdurer dans notre Nation est aussi celle qui inspire d'autres Justes, comme Camille Ernst, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, qui organise dès 1941 la mise en sûreté de plusieurs dizaines de familles juives.

Face au mal de l'antisémitisme qui ne doit jamais prospérer par impunité ou par inaction il faut une mobilisation collective.

L'exemple formidable du combat des rescapés ou des enfants des déportés, des associations et des institutions représentatives nous montre comment la lutte contre les bourreaux passe aussi par un travail d'histoire, puis par un effort pour transmettre la mémoire.

Cela nous rappelle l'impérieuse nécessité d'écouter les derniers témoins. C'est enfin l'occasion de réaffirmer l'importance de l'étude, de la connaissance historique et, en définitive de l'École qui fait la force de chaque nouvelle génération, la force de notre jeunesse face à l'antisémitisme et à toutes les formes de racisme et de xénophobie

Cette mobilisation est une lutte pour la transmission, l'histoire, l'éducation et l'École.

Vive la République !

Vive la France !



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Cabinet

Annecy, le **13 JUIL. 2023**

Bureau de la Représentation
et de la Communication de l'Etat

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

- copie à Monsieur le Président du Conseil départemental
- copie à Mesdames et Messieurs les Sous-préfets

Objet : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France.

P.J. : Message officiel

A l'occasion de la journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France, j'ai l'honneur de vous transmettre le message officiel qu'il vous appartiendra de lire lors de la cérémonie organisée par vos soins pour la circonstance.

Il est souhaitable, comme les années précédentes, que la population soit largement associée à cet hommage, notamment par l'intermédiaire des associations représentatives des communautés persécutées, juives et tziganes en particulier.

Je vous rappelle également que, comme pour toute journée nationale, les édifices publics devront être pavés aux couleurs françaises ce **dimanche 16 juillet 2023**.

Pour le Préfet,
le Secrétaire général,


David-Anthony DELAVOËT



